

J'ai reconnu m'être payé par anticipation sur la somme
 allouée au service de l'Académie de France à Rome d'une
 somme de Deux mille deux cents soixante dix sept francs
 sept centimes montant des traitements indubités de table
 entretien de voiture et frais de bureau des mois de juin
 et juillet de l'année courante en qualité de Directeur
 de la dite Académie

Général Boudier
 No 1

Dont quittance

Rome le 31 juillet 1822

Y

Y. Moutz

4123.74